

Besançon, le 30 avril 2010

1^{re} rencontre des agences d'urbanisme de l'espace Rhin-Rhône : une réponse originale pour préparer le territoire et la ville de demain

Que sont les agences d'urbanisme ?

Les **agences d'urbanisme accompagnent les acteurs locaux** dans l'aménagement et le développement de leur territoire. Elle prépare les décisions de ses partenaires sur les dossiers engageant l'avenir de leur territoire. **Outils pluridisciplinaires partenariaux d'aide à la décision**, les agences d'urbanisme interviennent sur des périmètres très variés, s'étendant du quartier, jusqu'à la métropole en passant par la ville et la communauté de communes.

Les agences font partie du réseau de la **Fédération nationale des agences d'urbanisme** (FNAU) regroupant 52 agences et environ 1 500 professionnels de l'urbanisme. Ce réseau technique permet d'échanger des réflexions, des expérimentations et de mutualiser ainsi les savoir-faire.

Quels sont leurs missions ?

Les agences d'urbanisme sont des outils au service de leurs membres, en charge de :

- **Observer et analyser** les évolutions urbaines et économiques sur le territoire afin de fournir un socle de connaissances
- **Accompagner et participer** à la définition des politiques d'aménagement et développement économique
- **Initier et animer** des débats entre tous les acteurs pour que chacun puisse s'exprimer sur le devenir du territoire (rencontres, réunions...).
- **Conseiller et guider** les collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaires (plan local d'urbanisme, cartes communales...).
- **Planifier** l'avenir du territoire, les agences s'impliquent auprès de ses partenaires dans la réalisation de travaux stratégiques afin de construire un territoire cohérent (élaboration et suivi du SCoT, projet d'agglomération...)

Les agences d'urbanisme au cœur du développement durable...

Le développement durable devient le fil conducteur de toutes politiques et de toutes actions. Face à une consommation parfois irraisonnée de l'espace et des ressources, nous devons imaginer un rythme de développement qui satisfasse nos besoins actuels, sans toutefois compromettre celui des générations futures.

Au cœur de cet impératif d'avenir, **l'aménagement du territoire**, pour peu qu'il soit cohérent, est un **vecteur puissant de changement**.

Les agences d'urbanisme ont pleinement intégré ces enjeux. Leur vision globale et transversale du territoire fait d'elles des agents majeurs et pertinents du développement durable. En liant décideurs politiques et expertise technique, les agences d'urbanisme harmonisent les diverses actions remodelant notre territoire. Sa vocation est d'inscrire ce dernier dans un projet commun qui préserve notre avenir...

... En s'impliquant déjà dans la construction durable des territoires

Le contexte juridique évolue dans ce sens, avec notamment l'adoption de **la loi Grenelle** qui réunit pour la première fois l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Cette transition environnementale va modifier les pratiques de l'urbanisme et l'aménagement du territoire en règle générale.

C'est pour cette raison que **les agences d'urbanisme inscrivent d'ores et déjà leurs actions dans l'esprit du développement durable** et accompagnent les collectivités territoriales dans ce sens. Limitation de consommation des espaces agri-naturels, lutte contre l'étalement urbain, articulation de l'offre de transports et de stationnement, etc. sont autant de préconisations du Grenelle de l'environnement que mettent déjà en œuvre les agences d'urbanisme dans les projets urbains, documents de planification (schémas de cohérence territoriale) et documents d'urbanisme.

Un nouveau contexte : la réforme des collectivités territoriales

Pour mieux prendre en compte le « fait urbain » et pour renforcer la compétitivité des grandes agglomérations françaises au plan international, un nouveau cadre institutionnel – dénommé « métropole » - est proposé dans **le projet de réforme des collectivités territoriales**. Cette future loi prépare une mutation profonde du mode d'organisation institutionnelle et administrative de la France.

Au regard de l'accélération de ces évolutions urbaines et d'un territoire en voie de métropolisation, **les agences d'urbanisme de l'espace Rhin-Rhône** (Besançon, Montbéliard, Belfort et Mulhouse) souhaitent inscrire leurs actions dans **un réseau de mutualisation et capitalisation des savoirs**, à des échelles du territoire qui dépassent leur périmètre d'intervention respectif.

Le renforcement d'une coopération inter-agences

Les quatre agences d'urbanisme de l'espace Rhin-Rhône souhaitent s'engager ensemble pour apporter une réponse originale à la nécessité de **mieux coordonner les politiques durables de développement territorial et urbain.**

A travers l'organisation de cette 1^{re} rencontre et de la signature d'une charte, les quatre agences d'engagent à :

- faciliter l'élaboration d'études conjointes sur des thématiques variées telles que l'évolution des déplacements, les coopérations métropolitaines, etc.
- promouvoir une politique de communication partagée à travers des rencontres périodiques et des publications communes
- favoriser les échanges de données entre agences (statistiques, géographiques...)
- mettre en place des actions de formation communes et une assistance à l'intérieur du réseau dans un esprit de mutualisation.

Elles affirment ainsi le renforcement de leur coopération à travers l'élaboration d'un programme partagé de travail et d'échanges, autant à l'échelle des communes et de leurs intercommunalités, qu'au niveau des grands territoires métropolitain et régionaux.